

La Guinée à la recherche d'une police d'assurance pays

écrit par GuineePolitique© | 15 novembre 2016



L'essentiel du conseil des ministres du 10 Novembre 2016.

Alpha Condé



En prévision du prochain séjour en Guinée d'une mission de la *banque Islamique de Développement*, le Président de la République

Instruit la Ministre des Travaux publics de prendre toutes les dispositions pour les travaux d'évaluation des projets routiers financés par cette institution.

Insiste pour que les études initiales et/ou actualisées des voiries de Conakry et de l'axe Coyah-Dabola soient disponibles avant l'arrivée de la mission.

Demande au Gouvernement de tirer les leçons du dernier pèlerinage à la Mecque afin de prendre toutes les mesures correctives pour le prochain pèlerinage. Un rapport sans

concession sur tous les dysfonctionnements constatés devra lui être soumis dans les meilleurs délais.

Instruit le Gouvernement de prendre les dispositions utiles à la mise en place d'une Centrale d'achat de biens et services pour le compte de l'administration publique. Cette mesure est destinée à mutualiser et optimiser les commandes de l'Etat afin d'obtenir les coûts les plus compétitifs et une meilleure cohérence de la commande publique.

Rappelle au Gouvernement l'objectif d'évaluer les comptes de la nation d'ici la fin de l'année.

Pour la session du jeudi 27 octobre 2016

Le Ministre de la Ville et de l'Aménagement du Territoire sur le projet de Décret portant modalités de collecte et d'affectation des ressources pour le financement du logement social.

Pour la session du mercredi 02 novembre 2016

Le Ministre du Budget sur un nouveau mécanisme de couverture des risques à l'investissement en Guinée.

Perception négative du « risque pays »

Le Ministre a souligné, par ailleurs, que les investissements directs étrangers se heurtent en Guinée à la perception négative du « risque pays » pour l'extérieur, ce qui a conduit les investisseurs potentiels à solliciter des garanties souveraines afin de se prémunir contre ce risque.

Cette situation qui a entraîné le refus de l'Etat de continuer à fournir de telles garanties, pénalise la reprise économique amorcée depuis la fin de la maladie à virus hémorragique Ebola, car l'économie nationale a besoin d'un élan soutenu d'investissement.

Souscription d'une police d'assurance pays auprès de l'Agence

pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA)

Le Ministre a invité le Conseil à explorer la possibilité de la couverture du risque pays par la souscription d'une police d'assurance pays auprès de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA), une organisation multilatérale spécialisée dans la couverture des risques politiques et de crédit commercial en Afrique. Créée par des États africains avec le soutien financier et technique du Groupe de la Banque mondiale, l'ACA existe depuis 2001.

La Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance sur l'Organisation du Forum Régional du Réseau des Femmes Anciennes Ministres et Parlementaires, au mois de novembre 2016 à Conakry.

Pour la session du mardi 08 novembre 2016

La Ministre du Plan et de la Coopération Internationale sur le processus d'élaboration du *Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020*.

Le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, sur le processus du *dialogue politique Inter-Guinéen*. Durant le dialogue, les points d'attention ont porté principalement sur :

- L'Audit du fichier électoral ;
- La révision de la loi 016, portant création, composition et fonctionnement de la CENI ;
- Les élections communales ;
- Les indemnisations des victimes des violences des manifestations relatives aux élections législatives de 2013.

Les avancées en termes d'accords enregistrés lors du dialogue sont :

- *Maintenir l'état actuel du Fichier Electoral pour son utilisation lors des prochaines élections locales ;*
- *Pour les élections nationales, réaliser un Audit complet du fichier électoral sur la base d'un appel d'offres international, afin de formuler des recommandations permettant d'assainir davantage le fichier et le rendre plus performant et consensuel ;*
- *Le découplage des élections des Communes Urbaines et Communes Rurales et son report au courant du mois de février 2017.*
- *La recommandation que les élections des Conseils de districts et de quartiers s'opèrent sur un mode de représentation au prorata des résultats obtenus dans les entités de base par les listes de candidatures aux élections communales.*

Ministre de la Jeunesse, a soumis en 2^{ème} lecture l'Examen du projet de Décret fixant les conditions de création, d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des Centres d'Accueil de Collectifs d'Enfants et de Jeunes.

[Extrait du compte rendu du conseil des ministres](#)

Transmis par la Cellule de Communication du Gouvernement

Une rubrique consacrée à la simplification du compte rendu de conseil des ministres. Faire ressortir les éléments essentiels qui peuvent être des repères importants pour suivre la mise en œuvre des décisions gouvernementales.

www.guineepolitique.com

contact@guineepolitique.com

Ibn Chambas chez Cellou Dalein Diallo pour parler des accords politiques du 12 octobre 2016

écrit par GuineePolitique© | 15 novembre 2016



Le représentant du secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, Mohamed Ibn Chambas a été reçu le mercredi 9 novembre 2016 par le chef de file de l'opposition guinéenne Cellou Dalein Diallo.



*Chambas et
Dalein. Crédit
photo
visionguinee.info*

L'entretien a porté sur l'évolution du dialogue politique qui

a abouti à la signature d'un accord politique. Le diplomate onusien est venu s'enquérir de l'évolution des concertations entre les acteurs politiques nationaux et salué cette nouvelle dynamique tout en réaffirmant la volonté des Nations unies d'accompagner ce processus. Ibn Chambas compte rencontré d'autres acteurs politiques afin d'échanger sur l'accord politique du 12 octobre 2016 et suivre de près son mise en œuvre.

www.guineepolitique.com

contact@guineepolitique.com

Pression d'Ankara sur Conakry, les écoles "La Citadelle" rebaptisées

écrit par GuineePolitique© | 15 novembre 2016



Les écoles "La Citadelle" ouvertes en 2003 en Guinée étaient soupçonnées d'appartenir au prédicateur turc l'Imam Fethullah Gülen, exilé aux USA, accusé par le gouvernement turc d'être le commanditaire du coup d'Etat manqué du 15 juillet 2016. La décision des autorités guinéennes de fermer ces écoles serait motivée par une injonction d'Ankara.

Dans le but de trouver un compromis, une mission turque a été reçue ce jeudi 13 octobre 2016, par le ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation Ibrahima Kourouma.

Le lundi 24 octobre, les cours ont repris au complexe scolaire « La Citadelle » rebaptisées « Les écoles Maarif turco-guinéennes » du nom d'une fondation turque, a expliqué à BBC Afrique son nouveau directeur, Mahamed Targal. Les écoles du groupe "Maarif" sont administrées par un nouveau personnel envoyé par le gouvernement turc

Illustration de la purge

En Afrique, la Turquie livre une guerre totale à Gülen, notamment dans les écoles

La confrérie Gülen "ne cherche pas seulement à prendre le pouvoir en Turquie mais essaie aussi d'atteindre l'Afrique", a averti le président turc Erdogan, mais s'il a décimé les écoles de son ennemi juré dans son pays, il aura plus de mal à les faire fermer en Afrique.

Dès l'échec du putsch du 15 juillet, Recep Tayyip Erdogan a lancé une guerre totale contre Fethullah Gülen, et notamment contre toutes les écoles et universités du prédicateur exilé accusé du coup de force. En Turquie et dans le monde, puisque le réseau a tissé sa toile dans 120 pays.

Peu présent en Afrique du Nord, Gülen est bien implanté depuis 1996 avec une centaine d'écoles dans environ 40 pays d'Afrique sub-saharienne, où elles forment des "bêtes à concours" dans un continent où seuls 20% des élèves parviennent à intégrer l'université.

Elles sont chères et réservées aux enfants des élites, hormis les boursiers. Aux Etats-Unis, où est exilé M. Gülen, elles attirent une population d'immigrés.

Mais aujourd'hui, la diplomatie turque exerce d'intenses pressions en Afrique pour faire fermer toutes les écoles et universités de Gülen.

Et si la Turquie se heurte à une fin de non-recevoir de nombreux pays, elle peut faire plier de petits Etats exposés aux sanctions et sensibles aux promesses d'aide.

– 'Absurde' –

Au Nigeria, l'ambassadeur turc Hakan Cakil a requis formellement auprès du gouvernement la fermeture de ses 17 écoles et université, situées notamment à Lagos, Kano, Kaduna et Abuja, invoquant "la sécurité nationale de la Turquie". Ces écoles, implantées depuis 18 ans, accueillent 4.250 jeunes.

Abuja a décliné, rappelant que le Nigeria était un "Etat souverain". Elles "figurent parmi les écoles les plus prestigieuses du pays, et avec un coût de 12.000 dollars par an (environ 10.000 euros), s'adressent aux très riches", explique Gabrielle Angey, doctorante au Centre d'Etudes turques CETOBaC, à Paris.

Ces établissements "ne sont pas liés au gouvernement", et Abuja "ne comprend pas le sens de cette demande", déclare à l'AFP Cemal Yigit, un Turc du Hizmet, le mouvement de Gülen, fondateur du Nigerian Turkish International Colleges (NTIC).

"Les gens ne peuvent voir aucun lien entre ces écoles et la

tentative de putsch en Turquie. C'est absurde".

Au Kenya, les six écoles de la confrérie sont gérées par la Fondation Omeriye et sont restées ouvertes malgré les pressions.

Ce n'est pas le cas en Somalie où à Mogadiscio, dès le lendemain du coup d'Etat raté, deux écoles de la Nile Academy ont été fermées.

La Somalie, qui a bénéficié largement de l'aide turque, sous forme de soutien diplomatique, militaire, d'aide au développement et constructions – comme l'aéroport de Mogadiscio, inauguré par M. Erdogan en personne – est bien plus exposée aux pressions.

L'Afrique du Sud compte neuf écoles Gülen, dans la plupart des grandes villes, qui font partie des meilleurs établissements du pays, comme le lycée Horizon de Johannesburg, numéro un national en mathématiques.

"Elles sont surtout connues pour avoir d'excellents résultats au bac et particulièrement en sciences", souligne Ayhan Cetin, président du Turquoise Harmony Institute de Johannesburg, un centre culturel turc inspiré – mais pas financé – par Gülen.

"Il n'y a pas de raison que ces écoles ferment: l'Afrique du Sud est une démocratie et ce sont des écoles sud-africaines", ajoute M. Cetin.

– 'Pas d'éducation religieuse' –

"De fait le gouvernement turc n'a aucun pouvoir direct de fermeture de ces écoles", de droit privé placées sous la tutelle des ministères de l'Education des pays concernés, affirme Gabrielle Angey.

La présence turque en Afrique, insignifiante au début des années 2000, s'y est ancrée solidement grâce au réseau d'écoles de Gülen et à la confédération patronale turque

Tuskon – ouvertement guléniste.

L'enseignement des écoles Gülen est tourné vers les matières scientifiques, les nouvelles technologies, l'économie, l'international, et dispensé le plus souvent en anglais, même dans des pays francophones comme le Sénégal (huit écoles).

“Les enseignants turcs appartiennent vraiment au réseau gülen, ce sont des religieux engagés depuis longtemps” dans la confrérie, dit la chercheuse.

Mais “la dimension religieuse apparaît si peu que beaucoup d'étudiants ne comprennent même pas que leur école appartient au mouvement”.

“Il n'y a pas de cours d'éducation religieuse”, relève Mme Angey – à part au Sénégal où ils sont obligatoires. Il s'agit “d'amener les élèves vers des questions spirituelles mieux que ne le ferait du prosélytisme”.

Ainsi les écoles africaines de Gülen sont pluralistes: elles accueillent aussi des élèves chrétiens – jusqu'à 45% au Nigeria.

Le débouché naturel pour ces élèves africains était souvent les universités en Turquie, ouvertement gulénistes et religieuses, comme Fatih à Istanbul.

Jusqu'au coup d'Etat raté.

www.guineepolitique.com

contact@guineepolitique.com

Le ministre Gassama Diaby et la problématique de la citoyenneté

écrit par GuineePolitique© | 15 novembre 2016



Semaine nationale de la Citoyenneté

Initiée par le ministre de l'unité nationale et de la citoyenneté Khalifa Gassama Diaby, la première édition de la semaine nationale de la citoyenneté se tiendra du 1^{er} au 7 novembre 2016. Le thème retenu est « citoyenneté et civisme pour la paix, la démocratie et le développement ».

Introduit lors du conseil des ministres du 29 septembre 2016 cependant instituée en Guinée par la Loi L/2016/038/AN du 28 juillet 2016, le projet d'organisation de la Première édition de la Semaine Nationale de la Citoyenneté et de la Paix avait obtenu l'aval du conseil, même si quelques soucis financiers ont failli le renvoyer aux calendes grecques. Selon le ministre, l'objectif principal de cette initiative est de contribuer à la promotion de la culture citoyenne et de la paix dans notre pays ; de promouvoir des attitudes et comportements citoyens, respectueux des lois de notre pays et du vivre ensemble ; de renforcer la jouissance des droits et

libertés des citoyens, tant du côté des citoyens eux-mêmes que de la part de l'Etat et de ses démembrements. Spécifiquement, il s'agit de sensibiliser les populations sur la notion de la culture et l'esprit de la citoyenneté ainsi que de leur participation à la consolidation de la paix; susciter des réflexions sur la responsabilité du citoyen vis-à-vis de sa patrie, mais aussi sur ses droits, ses libertés et ses devoirs et obligations ; susciter des réflexions sur la notion de nation, de solidarité nationale et de la fraternité républicaine ; susciter des réflexions sur les liens entre la culture citoyenne, l'idée de nation et le système démocratique.

www.guineepolitique.com

contact@guineepolitique.com

La firme anglo-australienne Rio Tinto se retire du projet Simandou sud

écrit par GuineePolitique© | 15 novembre 2016



Jusqu'ici, à propos du désintéret de Rio Tinto pour le projet Simandou sud, on parlait davantage de gel. Mais à partir de ce 28 octobre, on peut s'autoriser à utiliser le terme de retrait de la firme anglo-australienne.



En effet, comme on le présumait, une des grandes conclusions du séjour actuel du président Alpha Condé en Chine, c'est bien le transfert de l'intégralité des parts de Rio Tinto dans la société Simfer SA à Chinalco, l'autre grand actionnaire du gigantesque projet.

Officiel et assumé, l'accord qui scelle ce transfert a été rendu public par un communiqué du gouvernement guinéen. En substance, il y est écrit que :

Sous l'égide du Gouvernement Guinéen, Rio Tinto et Chinalco sont parvenus, à la suite de plusieurs mois de négociations, à un accord sur les conditions du transfert de la totalité des parts de Rio Tinto à Chinalco dans Simfer Jersey, la co-entreprise possédant 80,75% des actions de Simfer S.A (la société détentrice des droits du Projet Simandou Sud).

Le processus de transfert, à son terme, devra débouchera sur une « prise de contrôle » du projet par Chinalco. Il est également prévu que les coûts historiques engagés par Rio Tinto, réduits à 25 %, lui soient remboursés après l'entrée en production du projet.

Avec cette issue, la Guinée et Rio Tinto évitent un clash dont les observateurs disaient qu'il serait préjudiciable à toutes les parties. Ainsi libérée de ses engagements vis-à-vis du projet Simandou sud, Rio Tinto pourra tranquillement se consacrer à ses autres projets notamment en Australie et en Birmanie. Pour leur part, les autorités guinéennes devront

approfondir les discussions avec la partie chinoise en vue de la relance du projet. A propos, le communiqué du gouvernement, même s'il se garde d'annoncer une quelconque échéance, rapporte que le ministre des mines, Abdoulaye Magassouba, est plutôt optimiste quant à cette relance en perspective. A propos, le ministre des mines devrait immédiatement mettre en place « *un groupe de travail conjoint avec Chinalco pour établir une feuille de route pour les actions à entreprendre pour la relance du projet* ».

Sauf qu'au-delà de cette annonce, beaucoup se demandent comment les parties pourront résoudre la question monumentale du financement du projet. Question à laquelle Rio Tinto s'était heurtée. En effet, outre l'importance des fonds estimés à plusieurs milliards de dollars américains, il y a le facteur du prix actuel du fer (à 57,47 dollars/la tonne) n'est pas de nature à inciter les investisseurs à mettre la main à la poche.

Par Boubacar Sanso Barry ©[ledjely](https://www.ledjely.com)

www.guineepolitique.com

contact@guineepolitique.com

**Le Front national de défense
des droits des citoyens
dénonce les accords du 12**

octobre 2016

écrit par GuineePolitique© | 15 novembre 2016



Quel est le problème ?

«Le conseil de quartier/district soit composé au prorata des résultats obtenus dans les quartiers/districts par les listes de candidatures à l'élection communale ; le Président du conseil de chaque quartier/district soit désigné par l'entité dont la liste est arrivée en tête dans ledit quartier/district au scrutin communal. A cet effet, les parties au dialogue invitent l'Assemblée nationale à procéder en conséquence à la révision du code électoral lors de la session budgétaire 2016. »



Réunis au sein d'une plateforme *Le front national de défense des droits des citoyens* des partis politiques et des activistes de la société civile ont lancé une pétition pour dénoncer la violation de la loi si toutefois l'assemblée nationale adoptait les modifications soumises par les signataires desdits accords. Cette pétition cherche avant tout à convaincre les députés de voter contre ces accords. Parmi les promoteurs de cette pétition se trouve en première ligne Faya Millimono du parti d'opposition Bloc Libéral, El hadj Thierno Mamadou Bah, président du parti d'opposition Nouvelle Génération pour le Changement (NGC) ou encore Alpha Ibrahima

Silla Bah, député à l'Assemblée nationale.

www.guineepolitique.com

contact@guineepolitique.com

URTELGUI se prononce en faveur d'une indemnisation des médias audiovisuels attaqués pendant les manifestations politiques

écrit par GuineePolitique© | 15 novembre 2016



Les accords politiques du 12 octobre 2016 ont suscité plusieurs réactions. L'Union des radiodiffusions et télévisions libres de Guinée (URTELGUI) se dit également concernée par ces accords.



Dans une déclaration lue par son secrétaire général, Aboubacar Camara, l'URTELGUI souhaite que l'opération d'indemnisation soit élargie aux autres victimes notamment les médias

audiovisuels victimes de destruction en 2007 et même en 2013.

Il faut rappeler les accords du 12 octobre 2016 mentionnent la mise en place de fonds d'indemnisation placés sous la tutelle du ministre de l'Administration du territoire et alimentés par « les partenaires financiers et techniques à l'instar des Basket Fund » prévus pour les victimes décédées et handicapées ainsi que pour les victimes de pillages lors des manifestations politiques de 2013.

www.guineepolitique.com

contact@guineepolitique

Le débat autour des élections locales et communales en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 15 novembre 2016





En Guinée, le débat se poursuit autour des élections locales et communales. Selon l'accord conclu entre les leaders politiques, les chefs de districts et de quartiers qui n'ont pas été

renouvelés depuis les années 1980 ne seront plus élus mais nommés en fonction des résultats aux élections communales. Et cette fusion ne fait pas l'unanimité parmi la classe politique et la société civile.

Même si le dialogue inter-guinéen a été cette fois-ci rapide et quasi consensuel parmi les leaders, quelques voix s'élèvent pour dénoncer un élément de l'accord : la désignation des chefs de quartiers en fonction des résultats aux élections communales. « C'est illégal. Le Code électoral est clair : les articles 90 et 109 précisent que ce sont seuls les citoyens, à la base, qui doivent constituer des listes pour présenter des candidats à ces élections, quartiers et districts », témoigne Sékou Yaya Diallo, membre de la société civile.

Et si les chefs de quartiers sont nommés en fonction de leur étiquette politique, c'est un risque pour la paix sociale, explique Ahmed Sékou Traoré, président de Front citoyen : « Tout ce qu'ils entreprendront dans les quartiers, ça sera sous *label politique*. Et donc, les citoyens qui ne sont pas d'accord, diront "ils nous imposent des choses venant de leurs partis" . Par conséquent, il y aura plus de violence dans les quartiers, dans les familles, dans les ménages, que même dans la rue. »

Pour les partis politiques signataires de l'accord, il ne s'agit que de recommandations. Il reviendra à l'Assemblée nationale de réviser le code électoral afin de légaliser la fusion des élections locales et communales.

[Source: RFI](#)

www.guineepolitique.com

contact@guineepolitique.com

En attente de justice et de réconciliation en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 15 novembre 2016



A l'occasion du 7ème anniversaire du massacre du 28 septembre 2009, une mission internationale de la FIDH conduite par son nouveau président, Dimitris Christopoulos s'est rendue en Guinée pour demander l'organisation du procès du 28 septembre en 2017 et la mise en place d'une Commission vérité, justice et réconciliation, deux mesures très attendues par la population.



28 septembre 2009 avait fait plus de 150 morts et plus d'une centaine de femmes avaient été violées. Plusieurs organisations de défense des droits humains, aux côtés des associations de victimes ont organisé pour la première fois une commémoration au Stade du 28 septembre de Conakry où se sont déroulés les tragiques événements de 2009. **« Pour la première fois nous avons pu honorer sur les lieux même du massacre du 28 septembre 2009 la mémoire de nos parents tués et disparus »** a déclaré Asmaou Diallo, présidente de l'AVIPA. **« C'était un moment symbolique et historique fort que de voir les visages des victimes exposés en ce jour de mémoire »** a-t-elle ajouté.

Nos organisations ont rencontré les autorités judiciaires et politiques guinéennes pour leur rappeler l'urgence et l'importance de clôturer l'instruction judiciaire dans l'affaire du massacre du 28 septembre afin d'envisager la tenue de ce procès attendu en 2017. L'instruction a déjà permis d'inculper 15 personnes dont de hauts responsables politiques et militaires du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD), la junte militaire au

pouvoir à l'époque des faits. Parmi les inculpés figurent notamment l'ancien président de la junte, Moussa Dadis Camara, son vice-président Mamadouba Toto Camara. Nos organisations, qui sont parties civiles dans cette affaire et accompagnent près de 450 victimes et leurs familles, appellent à l'organisation rapide du procès du 28 septembre.

« Les victimes sont toujours en attente de justice et ce procès doit permettre à la Guinée de passer une étape importante de son histoire caractérisée par la violence politique d'État en mettant un terme à l'impunité des auteurs de ces graves crimes » a déclaré Dimitris Christopoulos, président de la FIDH lors d'une conférence de presse tenue à l'issue de la mission de la FIDH. **« La Guinée doit maintenant décider si elle veut replonger dans son passé récent et plus lointain par un processus de réconciliation nationale dont la justice est une étape indispensable. Mais elle doit également se prononcer sur l'opportunité de mettre en place une Commission vérité, justice et réconciliation, qui serait chargée d'entendre toutes les victimes des violences politiques en Guinée. Il s'agit de prendre en charge le passé pour envisager l'avenir »** a-t-il ajouté.

Au titre de la mémoire, nos organisations ont organisé une exposition et publié un livre intitulés « Guinée : en attente de justice » inaugurés le 28 septembre 2016 en présence des victimes de toutes les répressions politiques en Guinée depuis 1958.

Une publication [FIDH](#) -Tous droits réservés.

www.guineepolitique.com

contact@guineepolitique.com

Dialogue politique inter-guinéens : les débats sont relancés

écrit par GuineePolitique© | 15 novembre 2016



Après la cérémonie d'ouverture, Aboubacar Sylla, porte parole de l'opposition a justifié les raisons de la participation de l'opposition républicaine à la présente

session du dialogue.

Le tête-à-tête Alpha-Cellou aura-t-il pesé dans la balance ? «Non au contraire, c'est parce que nous sommes sortis de ce climat de confrontation de la mouvance et l'opposition. On s'est dit que c'est le moment le mieux indiqué, pour discuter tranquillement autour d'une table... ». Pour le ministre Bouréma Condé « le cadre de dialogue inclusif demeure l'espace approprié pour débattre de toutes les questions préjudicielles, afin de nous permettre de formuler des approches ou stratégies de réponses consensuelles devant mener à l'adhésion et à la compréhension commune ».

[Informations retranscrites par Mame Diallo de Guineenews \(Tous droits réservés\)](#)

www.guineepolitique.com

contact@guineepolitique.com

Tullow se retire, Hyperdynamics SCS signe sa survie en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 15 novembre 2016



Signature entre la société
Hyperdynamics SCS et la Guinée pour
un 2^{ème} avenant du contrat de partage
d'hydrocarbures



La Direction Générale de l'Office National des Pétroles (ONAP) annonce que Monsieur Diakaria Koulibaly, Directeur Général de l'Office National des Pétroles de la République de Guinée et Monsieur Ray Léonard , Président -Directeur Général de Hyperdynamics Corporation ont signé ce Vendredi 19 Août 2016 un protocole d'entente (PE) concernant les modalités d'une extension d'un (01) an non renouvelable du contrat de partage de production d'hydrocarbures telle qu'amendée (le CPP) jusqu'au 22 Septembre 2017.

Cette entente fait suite au retrait des partenaires Dana Petroleum et Tullow oil du consortium et à la volonté exprimée par la compagnie SCS Hyperdynamic Corporation de poursuivre le partenariat avec la Guinée dans le domaine de la recherche et de la promotion pétrolière.

Hyperdynamics et l'Autorité Guinéenne conviennent que ce Protocole d'entente n'est pas un document juridiquement contraignant et se sont engagées à négocier par accord mutuel des documents conventionnels pour la période d'extension, au plus tard le 1er septembre 2016, incluant les conditionnalités ci-après :

- Hyperdynamics sera l'Opérateur et détiendra un intérêt de 100 % dans la Concession de Guinée.
- Le Gouvernement de Guinée accordera une extension d'un an pour la période d'Exploration actuelle, jusqu'au 22 septembre 2017.
- Hyperdynamics retiendra une superficie déterminée par accord mutuel équivalente à 23 % de la superficie actuelle de la Concession, rétrocédera la superficie restante dans des conditions de forme géométrique simple tel que prévue par le code pétrolier et s'engagera à forer un (1) puits d'exploration au large des côtes de Guinée, avec une date de commencement des travaux de forage prévue en avril 2017 pour une durée estimée de 42 jours.

- Si le puits n'est pas foré au cours de cette période d'extension d'un (1) an, Hyperdynamics sera redevable envers le Gouvernement de Guinée de la totalité ou du reliquat du budget du forage estimé à Quarante Six Millions de Dollars Américains (USD 46 000 000).
- Hyperdynamics a réaffirmé qu'en raison du retrait du CPP de Tullow et de Dana, le 15 août 2016, la société est obligée de payer toute partie non utilisée du programme de formation en vertu de l'Article 10.3 du CPP, estimée à USD 500 000, et convient de l'administrer conjointement avec l'Office National des Pétroles de Guinée.
- Le coût global de récupération concernera exclusivement les dépenses effectuées par Hyperdynamics depuis 2009 dans le cadre de la mise œuvre du CPP.

L'Office National des Pétroles (ONAP) et la compagnie SCS Hyperdynamics Corporation se réjouissent de la signature du présent protocole et s'engagent de travailler en synergie pour une meilleure réussite de ce projet dans l'intérêt majeur des parties.

Source : Cellule de Communication du Gouvernement

Rappel

Depuis 2007, la Guinée exige la révision de la convention de partage d'hydrocarbures qu'elle a signée avec Hyperdynamics, estimant ses intérêts lésés. Une commission interministérielle chargée de réviser le contrat avait jugé « inconcevable » l'octroi de toute la superficie offshore du pays à une seule société. Elle avait, par ailleurs, indiqué dans son rapport que le recouvrement des coûts pétroliers et le partage de la production, prévus à l'article 1.7, était inacceptable.

Cette disposition prévoyait 10% de royalties à payer au Gouvernement et une part maximale de 75% de la production

était donnée à l'entrepreneur au motif de récupérer les dépenses pétrolières.

Selon des informations rapportées par l'agence *Reuters* en mars 2014, la Guinée s'est engagée à examiner les droits accordés à la société américaine Hyperdynamics, qui détient 37 % sur un ensemble de permis couvrant 25 000 kilomètres au large du pays d'Afrique de l'Ouest – le seul d'ailleurs dans lequel cette entreprise est active.

Selon la même source, Hyperdynamics, qui compte parmi ses partenaires en Guinée le britannique Tullow Oil, est sous le coup d'une enquête du ministère de la Justice américain (Department of Justice) et de la Securities and Exchange Commission (SEC), le gendarme de la Bourse de New-York, à propos des conditions d'obtention et du maintien de sa concession en Guinée.

Dans un courrier en date du 15 août 2016 et présenté aux officiels guinéens lors de la réunion du pacte des actionnaires qui a eu lieu à Conakry le 17 août dernier, la britannique Tullow (détenant 40% des actions) s'est retirée du consortium composé de l'américaine Hyperdynamics et de la sud coréenne Dana Petroleum pour l'exploitation de l'offshore guinéen sur une superficie de 18750 kilomètres carrés au large de la côte africaine.

www.guineepolitique.com

contact@guineepolitique.com